

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 3 DECEMBRE 2010**

2/11

ETAIENT PRESENTS :

- Président :
Monsieur BÉRNARD Jean-Michel

Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais,
Préfet du Département du Nord,
Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie,
Président du Conseil d'Administration de
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur CAU Emmanuel

Vice Président du Conseil Régional Nord-
Pas-de-Calais,
Président de la Commission Permanente du
Milieu Naturel Aquatique et de la
Planification.

Monsieur ECKHOUDT Patrick

Vice-Président de la Communauté
Urbaine de DUNKERQUE,
Adjoint au Maire de Grande-Synthe.

Monsieur RAOULT Paul

Sénateur-Maire de Le Quesnoy,
Président des Syndicat Intercommunal Des
Eaux du Nord et Syndicat Intercommunal
d'Assainissement du Nord,
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE de la Sambre,
Premier Vice-Président du Conseil
d'Administration,
Président de la Commission Permanente
Programme.

Monsieur SCHEPMAN Jean

Conseiller Général du Nord
canton de Hondschote,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,
Président de la Commission Locale de l'eau
du SAGE de l'YSER,
Président de la Commission Permanente des
Affaires Internationales et du Développement
Durable,
Vice-Président de la Commission
Permanente des Interventions.

Monsieur SIMEON Gilbert

Maire de Fontaine Notre dame,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de St Quentin.

- Pour représenter l'Etat et ses établissements publics :

. **Monsieur CECCHETTO Jean-Louis**

Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes Nord Pas-de-Calais.

. **Monsieur PASCAL Michel**

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais (ex-sièges DRIRE NPDC, DIREN NPDC, DRE NPDC).

- Représentant titulaire du personnel :

. **Monsieur VERHAEGHE Hubert**

Ingénieur Service Industrie,
Agence de l'Eau Artois Picardie.
Représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE :

- Membres Consultatifs :

. **Monsieur COQUELLE Michel**

Agent Comptable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

. **Madame GRISEZ Claire**

Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Ingénieure du Génie Rural des Eaux et des Forêts, chargée de la sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales.

. **Monsieur THIBAUT Olivier**

Directeur Général de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE,
Assisté de MM DELOBELLE - DOLLET - EUVERTE - GRANDMOUGIN - GRIERE - JOURDAN - LABRUNE - MARIEN - PRUVOT - VALIN
Mmes CORDONNIER -DERICQ - LECLERCQ - MARTIN - RYMEK - TRAISNEL

JN 13
A

• Membres divers :

. **Madame DEBERNARDI Hélène**

Directrice adjointe DRAAF Nord Pas-de-Calais
Suppléant Mme BOUYER Sophie,
Directrice Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt Nord Pas-de-
Calais

. **Madame PIC Fabienne**

Représentant Mme BAILLY TURCHI
Maud, Contrôleur Financier auprès de
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

. **Madame TACHAU Stéphane**

DRFP Nord Pas-de-Calais
Suppléant Mr RATEL Christian, Directeur
Régional des finances publiques du Nord
Pas-de-Calais et du département du Nord

. **Monsieur THEROUANNE Max**

Responsable du Pôle Qualité des Eaux
Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-
Calais (ex-DRASS)
Suppléant Mr LENOIR Daniel, Directeur
Général de l'Agence Régionale de Santé
Nord Pas-de-Calais (ex-DRASS)

. **Madame THOMAS Catherine**

Suppléant Mr PAPINUTTI Marc, Directeur
Général de Voies Navigables de France

ETAIENT EXCUSÉS :

• Pour les Collectivités Territoriales :

. **Monsieur BEAUCHAMP Charles**

Conseiller Général du Nord,
canton d'Arleux,
Président de la Commission
"Environnement" du Conseil Général du Nord
Président de l'Institution Interdépartementale
pour l'Aménagement de la Vallée de la
Sensée et Président CLE SAGE Sensée.

. **Monsieur BOULOGNE Michel**

Conseiller Général de la Somme
canton de Roisel,
Vice-président du Conseil Général de la
Somme,
Maire de Roisel,
Vice-Président de la Communauté de
Communes du Canton de Roisel

. **Monsieur COTEL Jacques**

Maire de Breteuil,
Président du Syndicat Mixte de l'Oise
Picardie,
Vice-Président de la Communauté de
Communes des Vallées de la Brèche et de la
Noye.

. **Monsieur DEFLESSELLE Claude**

Maire de Coisy,
Président de la Communauté de
Communes du Bocage et de l'Hallue.

. **Monsieur FLAJOLET André**

Député-maire de Saint Venant,
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-
Calais,
Président du Comité National de l'Eau

. **Monsieur VANCAILLE Michel**

Vice-Président du Conseil Général du
Pas-de-Calais,
Conseiller Général du Pas-de-Calais
canton de Bully-les-Mines,
Conseiller Municipal Délégué de Bully-les-
Mines

• Pour les Usagers

. **Madame LUCQ Chantal**

Responsable Environnement - Société
SYRAL Nesle SAS.

. **Monsieur MORTIER Jacques**

Président de l'Association "Pour le littoral
Picard et la baie de Somme".

- Pour l'Etat et ses établissements publics :

. **Madame BOUYER Sophie**

Directrice Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt Nord Pas-de-
Calais,
Suppléée par Mme DEBERNARDI Hélène

. **Monsieur COLCOMBET Yves**

Directeur du Conservatoire de l'Espace
Littoral et des Rivages Lacustres

. **Monsieur LENOIR Daniel**

Directeur Général de l'Agence Régionale
de la santé Nord Pas-de-Calais (ex
DRASS)
Suppléé par Mr THEROUANNE Max

. **Monsieur LURTON Paul**

*Directeur Régional des Affaires Maritimes
Nord Pas-de-Calais Picardie.*

. **Monsieur PAPINUTTI Marc**

Directeur Général de Voies Navigables de
France,
Suppléé par Mme THOMAS Catherine

. **Monsieur RATEL Christian**

Directeur Régional des finances publiques
du Nord Pas-de-Calais et du département
du Nord,
Suppléé par Mr TACHAU Stéphane

. **Monsieur STUSSI Pierre**

Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales Nord Pas-de-Calais.

- Représentant suppléant du personnel :

. **Monsieur LALANNE Jean**

Ingénieur
Mission Picardie.
Représentant suppléant du personnel de
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil
d'Administration.

- Membres Consultatifs :

- . **Monsieur POHER Hervé**

Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,
Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais,
Conseiller Général du Pas-de-Calais canton de Guînes,
Adjoint au Maire de Guînes.

- . **Madame BAILLY TURCHI Maud**

Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Représentée par Mme PIC Fabienne

AVAIENT DONNÉ MANDAT :

Mandataire	Mandant
CELLIEZ Pierre-André	MORTIER Jacques
DEBERNARDI Hélène	BOUYER Sophie
DECOOL François	LUCQ Chantal
PASCAL Michel	COLCOMBET Yves
RAOULT Paul	BOULOGNE Michel
RAOULT Paul	COTEL Jacques
SCHEPMAN Jean	DEFLESSELLE Jacques
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel
THOMAS Catherine	PAPINUTTI Marc

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010
- 2 - Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 5 novembre 2010 :
 - Compte-rendu
 - Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration
- 3 - Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010 :
 - Compte-rendu
 - Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration
- 4 - Adaptation complémentaire de programme pour 2010 (pollutions diffuses)
- 5 - Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Points d'informations :

- 6 - Gestion des risques littoraux et submersions marines (suite des discussions du Comité de Bassin Artois Picardie du 26 novembre 2010)
- 7 - Les primes d'épurations aux Collectivités Locales : bilan de la mise en œuvre du nouveau dispositif
- 8 - Commission Permanente Eau et Agriculture du 21 septembre 2010 :
 - Compte-rendu
- 9 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières
- 10 - Le Dispositif Permanent d'Evaluation (DPE)

- 11 - Divers

Handwritten initials: JMB
of

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président BÉRARD ouvre la séance à 9 h 40.

Il évoque la séance du Comité de Bassin décentralisée à Saint Quentin le 26 novembre 2010.

Cette séance avait pour objectif de débattre sur l'évolution de la gouvernance du Comité de Bassin et l'ambition à impulser. Le thème du débat était « la gestion des risques littoraux et submersions marines : Etat des lieux et actions : Quelle implication du Comité de Bassin ? ».

Des présentations très instructives ont eu lieu dans ce cadre.

La séquence prévue pour les échanges et les réactions ayant été écourtée par des contraintes d'emploi du temps, Monsieur le Président Bérard propose qu'une demi-heure du temps du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010 soit consacrée à recueillir les réactions des membres des instances. Cette séquence pourrait avoir lieu en premier sujet des points d'informations.

Monsieur le Président BÉRARD tient à annoncer par ailleurs que Monsieur Philippe DUPRAZ, représentant des distributeurs d'eau au sein des instances de bassin, participe à son dernier Conseil d'Administration en raison d'une nouvelle affectation au sein de son groupe.

Il salue Monsieur DUPRAZ et lui demande s'il désire s'exprimer.

Monsieur DUPRAZ explique qu'il siège au sein du Conseil d'Administration depuis 5 ans et depuis 10 ans dans le bassin Artois-Picardie (ayant été précédemment en fonction sur Dunkerque).

Il explique qu'il est nommé à présent secrétaire général de la Lyonnaise des Eaux.

Il souligne qu'il a apprécié son appartenance aux instances de bassin Artois-Picardie au sein desquelles il a senti une préoccupation de l'intérêt général.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a très bien compris que le monde de l'eau change, passant d'une période de création des infrastructures à une période de protection des ressources.

Il remercie l'Agence et les membres des instances « pour les belles années humaines et professionnelles qu'il a vécues ».

Monsieur le Président BÉRARD aborde l'ordre du jour de la séance.

Points décisionnels

POINT N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2010

Monsieur le Président BÉRARD demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2010.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 est adopté à l'unanimité

POINT N°2

COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 5 NOVEMBRE 2010 :

- COMPTE-RENDU
- DELIBERATIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Monsieur le Président BÉRARD donne la parole à Monsieur THIBAUT.

Monsieur THIBAUT présente les dossiers de coopération décentralisée soumis à décision du Conseil d'Administration :

Il rappelle que le précédent Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 a réabondé la ligne de programme « actions internationales » pour faire face aux dossiers de demandes de participations financières.

La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 5 novembre 2010 a permis de proposer l'engagement des dossiers correspondants.

Ces dossiers ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission et sont soumis à décision du Conseil d'Administration.

Monsieur THIBAUT rappelle que la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable a largement structuré depuis un an l'instruction des dossiers d'actions internationales grâce à l'application de sa grille d'analyse et de sa délibération de programme fixant des critères d'éligibilité et de priorités.

Les dossiers de coopération décentralisée sont :

- un **projet d'accès à l'eau et à l'assainissement du programme de développement des pôles urbains de la région de Diana (Madagascar) 1ère année - porté par le Conseil Régional de Picardie,**
 - o dossier ayant déjà reçu avis favorable de la Commission du 11 juin 2010 dont l'engagement a été convenu dès réabondement de la ligne de programme,
- un **programme d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les régions de Matam et de**

Tambacounda (Sénégal) 1ère phase – porté par l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques,

- dossier ayant déjà reçu avis favorable de la Commission du 11 juin 2010 dont l'engagement a été convenu dès réabondement de la ligne de programme,

3 nouveaux dossiers :

- **un projet visant à expérimenter des options et renforcer les capacités pour améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les quartiers péri-urbains d'Oulan Bator** (Mongolie) 2ème et 3ème année - porté par l'association Action Contre la Faim,
 - Ce dossier est noté 12/16 au regard de la grille d'analyse,
 - Le premier volet de ce dossier a été financé par l'Agence en 2009,
- **un projet de bonne gouvernance de l'eau sur la commune de Zorgo** (Burkina Faso) 1ère année - porté par l'association Eau Vive,
 - Ce dossier est noté 12,5/16 au regard de la grille d'analyse,
- **« Une commune avance, une commune soutient » projet d'appui à la commune de Dédougou, boucle de Mouhoun** (Burkina Faso) phase 2010-2012 – 1ère année – porté par SOS Sahel International France.
 - Ce dossier est noté 11/16 au regard de la grille d'analyse,

Le montant total de participation financière de l'Agence pour ces 5 dossiers est de 300 000 €. La délibération correspondante est soumise à l'adoption du Conseil d'Administration.

Monsieur THIBAUT précise que le dossier « réalisation d'une adduction d'eau potable dans le village de Yarka (Mali) – porté par l'association Bani Kono » a reçu l'avis défavorable de la Commission et ne fait donc pas partie de la délibération.

- Ce dossier est noté 3/16 au regard de la grille d'analyse,
- Le projet n'est pas conforme aux objectifs poursuivis par l'Agence de l'Eau en matière d'action internationale.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur les 5 dossiers de coopération décentralisée présentés.

Monsieur RAOULT demande si les porteurs de projet ont bien connaissance de la grille d'analyse sur laquelle ils sont évalués.

Il expose l'expérience du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui souhaitait engager un partenariat avec la Région Nord Pas-de-Calais mais dont le dossier a été refusé par l'Agence. Le PNR de l'Avesnois s'interroge sur ce refus.

Monsieur THIBAUT explique que concernant le dossier du PNR de l'Avesnois évoqué par Monsieur RAOULT, un courrier a été réalisé pour expliquer clairement les raisons du refus et pour proposer de prendre contact avec l'association GRDR (Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural) qui présente un projet sur le même périmètre géographique (Mali – Mauritanie).

Pour pouvoir être éligible, le dossier devra donc être adapté. Le refus n'est donc pas définitif.

Monsieur THIBAUT précise que les porteurs de projets partenaires « réguliers » sont parfaitement au courant du système.

Pour les autres, entrant dans le système, l'Agence prend soin de leur expliquer clairement son mode

de fonctionnement.

Il n'en reste pas moins que l'Agence applique ses lignes directrices.

Monsieur BRACQ explique que les critères d'éligibilité de la Commission ont évolué en s'attachant aux dossiers affichant une gouvernance renforcée.

Beaucoup d'associations mettent ainsi en place des puits mais l'essentiel est d'en garantir la pérennité en assurant une gouvernance au niveau des Etats ou des Régions pour qu'un système de maintenance et de formation des personnels soit mis en place.

Monsieur SCHEPMAN, en réponse à la remarque de Monsieur RAOULT, explique que la grille de critères de priorités est récente et a été fixée par les membres de la commission.

Il indique qu'elle sera expliquée aux nouveaux porteurs de dossiers mais que la vigilance et le pouvoir d'appréciation des membres et de l'Agence resteront importants.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN SANTINI.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN SANTINI » n°10-A-036 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur THIBAUT présente le dossier de coopération institutionnelle soumis à décision du Conseil d'Administration :

Il explique que le dossier de coopération institutionnelle est relatif à :

- **la participation financière de l'Agence à la préparation du Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012**, dossier porté par le Comité International du Forum Mondial de l'Eau.

Le montant total de participation financière de l'Agence pour ce dossier est de 50 000 € par an pendant 3 ans. La présente délibération porte sur la première année de financement et donne pouvoir au directeur pour engager le même financement pendant les deux années suivantes.

L'objectif pour l'Agence est de contribuer à l'ensemble des préparatifs du forum et d'être partie prenante du processus mondial dont l'organisation en France oblige à être particulièrement présent.

Ce dossier a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission et est soumis à décision du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur le dossier de coopération institutionnelle présenté.

Monsieur LEMAY demande quel est le niveau des participations financières des autres Agences de l'Eau et de l'ONEMA.

Monsieur THIBAUT explique que le même dossier de demande de subvention a été présenté aux 6 Agences et à l'ONEMA.

Toutes les Agences financent à hauteur de 50 000 € par an sauf l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui finance à une hauteur supérieure (300 000€) ainsi que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse car l'événement a lieu dans leur bassin.

En terme d'investissement temps, sont particulièrement concernées :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque son Directeur Général est devenu Vice-Président du Comité National Français du Forum,
- l'ONEMA puisque son Directeur, Patrick LAVARDE, se consacre quasiment à mi-temps à la préparation du Forum au titre de l'action internationale.

Monsieur DEMAREST souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie malgré sa taille plus modeste participe à la même hauteur que d'autres Agences plus importantes comme l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Il aurait aimé qu'une notion de « proportion » soit prise en compte quant à la grille de participation.

Monsieur THIBAUT explique qu'Artois-Picardie finance à la même hauteur que Rhin-Meuse, agence équivalente en terme de taille.

Il souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ne tient pas à être « le petit poucet » du système : les Agences de l'Eau interviennent à une proportion aussi remarquable l'une que l'autre.

Il rappelle l'importance du sujet.

Le principe de base de la clé de répartition retenu est que :

- la plus grosse Agence finance plus (Seine Normandie),
- l'Agence sur laquelle a lieu l'événement finance plus (RMC),
- les autres Agences participent à hauteur de 50 000 € par an.

Monsieur RAOULT indique avoir participé au dernier Forum Mondial de l'Eau à Istanbul et souligne que c'est un honneur pour la France de recevoir ce prochain Forum alors que plusieurs candidatures étaient concurrentes.

Il souligne qu'il est normal que l'ensemble du territoire national participe à l'événement.

Il ajoute, pour faire partie de la commission de préparation du forum, son témoignage sur le fait qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et important.

Monsieur le Président BÉRARD souligne « qu'il n'existe pas de petites Agences mais des Agences toutes aussi importantes les unes que les autres ».

Monsieur le Président procède au vote de la délibération ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN SANTINI - COMITE INTERNATIONAL DU FORUM MONDIAL DE L'EAU.

**La délibération « ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN SANTINI - COMITE INTERNATIONAL DU FORUM MONDIAL DE L'EAU » n°10-A-037 est adoptée à l'unanimité.
POINT N°3**

OT JAB

COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 5 NOVEMBRE 2010 :

- COMPTE-RENDU

- DELIBERATIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'ensemble des dossiers d'interventions présenté à l'avis de la Commission Permanente des Interventions du 5 novembre 2010 a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur THIBAUT dresse le bilan de consommation des lignes d'interventions.

Il explique que la consommation des lignes est quasiment complète.

Concernant la lutte contre la pollution des activités économiques (dotation de 10,25 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- 1 dossier de 11 000 € est présenté pour décision du Conseil d'Administration, après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010,
- 205 000 € resteront à engager par décision du Directeur Général dans le cadre du réseau de suivi des substances dangereuses.

Concernant la lutte contre la pollution agricole (dotation de 11,53 M€ hors redevances Ecophyto après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la ligne est cette année entièrement consommée : près de 8 M€ soit 128 dossiers dans le cadre du Programme Eau et Agriculture ont été d'ores et déjà engagés,
- Les près de 3 M€ restants seront ciblés sur les dossiers du Plan Végétal Environnemental et Programme Eau et Agriculture par décision du Directeur Général,
- Il est proposé au Conseil d'Administration une adaptation complémentaire de programme pour 2010 concernant cette ligne pollutions diffuses afin d'assurer l'engagement d'un maximum de dossiers (point n°4).

Concernant les ouvrages d'épuration (dotation de 58,55 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 30 dossiers pour un montant de 18,918 M €, permettant de consommer entièrement la ligne.

Concernant les eaux pluviales (dotation de 7 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 19 dossiers pour un montant de 4,689 M€,
- Les 94 000 € restants disponibles sont proposés à décision du Conseil d'Administration pour l'engagement de deux dossiers.

JNB. 6

Concernant les réseaux d'assainissement (dotation de 39,02 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 114 dossiers pour un montant de 17,587 M€,
- Les 40 000 € restants disponibles seront engagés par décision du Directeur Général sur les réseaux publics de Collecte (raccordement à l'égout).

Concernant l'alimentation en eau potable (dotation de 9,6 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 13 dossiers pour un montant de 1,29M€, permettant de consommer entièrement la ligne.

Concernant la protection de la ressource (dotation de 2,308 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 2 dossiers pour un montant de 106 000 €, permettant de consommer entièrement la ligne.

Concernant la restauration et la gestion des milieux aquatiques (dotation de 7,8 M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 75 dossiers pour un montant de 2,966 M€, permettant de consommer entièrement la ligne.

Concernant la planification et la gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins (dotation de 0,418M€ après révision du programme du 15 octobre 2010) :

- la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a engagé 2 dossiers pour un montant de 27 000 €, permettant de consommer entièrement la ligne.

Monsieur THIBAUT présente 5 délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 :

Il explique que les dossiers sont présentés à décision du Conseil d'Administration car ils sortent du cadre habituel des délibérations programme.

1) Dossier opération « peintres en bâtiment » :

Monsieur THIBAUT explique que le dossier présenté porte sur la reconduction pour 2010-2012 de l'opération collective 2007- 2009 en faveur des peintres en bâtiment.

Il fait l'objet d'une demande d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 de l'association BTP Environnement.

~~En effet, dans son courrier daté du 1^{er} juillet 2010 sollicitant la prolongation de l'opération collective, BTP Environnement a demandé que l'accord de prolongation puisse être rétroactif au 1^{er} janvier 2010.~~

Sur la période de 2007 à 2009, le prestataire conventionné (la Société ARF) a déduit la

subvention forfaitaire majorée des factures adressées aux professionnels pour l'élimination de leurs DDQD. ARF a continué cette pratique durant le 1^{er} semestre 2010 alors que l'opération collectivité était achevée au 31 décembre 2009, et qu'il n'aurait dû déduire que la subvention de base (prévue hors opération collective).

En conséquence, les services de l'Agence ont retenu la subvention forfaitaire de base et non celle majorée pour le calcul du remboursement de la dite subvention à la société ARF pour le 1^{er} semestre 2010.

Dans ce courrier, BTP Environnement demande que l'accord de prolongation soit rétroactif au 1^{er} janvier 2010 afin qu'un remboursement complémentaire concernant le 1^{er} semestre 2010 puisse être réalisé par les services de l'Agence.

Le montant total en cause pour 2010 s'élève à 12 000 € environ correspondant à des interventions chez 60 producteurs de déchets.

La participation proposée au Conseil d'Administration du 3 décembre 2010 porte sur :

- l'achat de matériel de nettoyage, avec l'achat d'au moins 30 machines avant fin 2012, soit une participation financière équivalente à un montant maximal de 4 200 € sous la forme d'une subvention de 60% du coût des équipements dans la limite d'un montant maximal finançable de 7000 € HT par matériel,
- une incitation à la collecte des déchets dangereux en quantité dispersée avec un objectif de 150 tonnes.

Cette demande de participation financière entre bien dans le cadre des délibérations programme, exception faite de la demande d'effet rétroactif sur l'année 2010 d'un montant d'environ 12 000 € soumis à décision.

La commission permanente des interventions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur ce dossier d'opération collective « peintres en bâtiment » présenté.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération LES OPERATIONS COLLECTIVES PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES PEINTRES EN BATIMENT.

La délibération « LES OPERATIONS COLLECTIVES PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES PEINTRES EN BATIMENT » n°10-A-038 est adoptée à l'unanimité.

2) Dossier Sarbec :

Monsieur THIBAULT explique que le dossier des laboratoires SARBEC a déjà été présenté à 3 reprises en instance.

Il porte sur l'épuration des laboratoires SARBEC à NEUVILLE EN FERRAIN.

- En commission permanente des interventions de novembre 2007, une participation financière a été accordée avec des objectifs de traitement particulièrement ambitieux (subvention et avance convertible en subvention).

L'entreprise a mis en place ses outils de traitement et a rencontré un certain nombre de difficultés :

- Ainsi, deux reports de date pour objectifs non atteints ont été accordés au 31 décembre 2008 puis au 30 juin 2009.

La commission permanente du 6 novembre 2009 a accordé un délai pour trouver une solution.

L'enjeu du dossier porte sur la conversion ou non de l'avance convertible en subvention :

- o Si l'avance n'est pas convertie, elle reste une avance remboursable,
- o Si l'avance est convertie, elle devient une subvention.

La commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a examiné les deux options possibles face à l'objectif de rejet en DCO non atteint (le rejet en DCO devait atteindre 125 mg/l mais n'a atteint que 235 mg/l, ce qui représente malgré tout un rendement de 97,5%).

Le rejet des effluents était prévu directement dans le milieu naturel mais au vu du niveau de rejet qu'atteint l'entreprise, Lille Métropole Communauté Urbaine accepte le raccordement de l'entreprise sur son réseau.

La commission du 5 novembre a examiné l'ensemble des éléments du dossier et propose avec avis favorable à l'unanimité de transformer l'avance en subvention sous réserve de la conclusion d'une convention de rejet avec LMCU pour s'assurer du raccordement effectif de l'entreprise sur le réseau de la communauté urbaine et non plus par rejet au milieu naturel.

Monsieur THIBAUT rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'ils ont reçu un courrier de Monsieur BEAUCHAMP qui remet en cause la transparence de l'Agence en commission.

Le courrier de Monsieur BEAUCHAMP et la réponse de l'Agence à ses observations sont remis sur table.

Aux reproches de Monsieur BEAUCHAMP sur le fait que l'Agence traite le dossier de manière non transparente et non cohérente, Monsieur THIBAUT oppose le fait que cela fait maintenant près de quatre fois que le dossier est examiné en instances.

Un effort de transparence et de discussion existe donc bien sur le sujet.

Monsieur THIBAUT invite les membres du Conseil d'Administration à consulter le projet de réponse à Monsieur BEAUCHAMP remis sur table

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur ce dossier Sarbec présenté.

Monsieur SCHEPMAN demande si la convention de rejet est effectivement réalisée.

Monsieur VALIN confirme que cette convention est en cours de réalisation et de signature.

Monsieur THIBAUT rappelle que s'il n'y a pas de convention, l'avance ne sera pas convertie en subvention et restera à rembourser (c.f. conditions de la délibération).

Monsieur le Président BÉRARD confirme que la délibération précise la nécessité de production de la convention de rejet signée entre l'établissement Sarbec et la Communauté Urbaine de Lille pour que la conversion soit accordée. Il s'agit de la condition préalable pour rendre exécutoire la délibération.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération SOCIETE SARBEC - CONVENTION N° 51076.

La délibération « SOCIETE SARBEC - CONVENTION N° 51076 » n°10-A-040 est adoptée à l'unanimité.

3) Dossier de la société Amiens Décapage :

Monsieur THIBAUT explique que la société Amiens Décapage demande un taux majoré de financement pour le traitement de ses effluents particuliers et impactants.

Ces travaux s'inscrivent dans la politique de lutte contre les pollutions toxiques engagée par l'Agence.

Toutefois, compte tenu de sa taille, l'établissement n'a pas été intégré à la liste RSDE annexée à la délibération programme et ne bénéficie pas automatiquement de l'application du taux d'aide majoré.

Compte tenu des enjeux et de la singularité du dossier, il est proposé aux administrateurs de déroger à l'actuelle délibération programme et de financer les travaux selon les modalités financières spécifiques aux opérations de lutte contre les pollutions toxiques.

La participation financière de l'Agence équivaut à 10 800 € HT soit :

- 8 640 € d'avance convertible en subvention (taux de 40%),
- 2 160 € de subvention (taux de 10%).

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur ce dossier de la société Amiens Décapage présenté.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération ACTIVITES ECONOMIQUES RACCORDEES.

La délibération « ACTIVITES ECONOMIQUES RACCORDEES » n°10-A-039 est adoptée à l'unanimité.

4) Dossiers de techniques alternatives en eaux pluviales :

Ces dossiers concernent la ville de **Beauquesne** et la ville d'**Albert** et sont dérogatoires par rapport à la délibération générale de programme.

Ils représentent un montant de 94 312 €.

La dérogation pour ces deux dossiers porte sur le fait qu'il n'existe pas de PPC (Programme Pluriannuel Concerté) car les collectivités ont pris du retard sur leur assainissement collectif.

Les deux dossiers étant particulièrement satisfaisants, il est proposé de ne pas retarder l'attribution d'aides en attendant la signature de PPC et d'accorder l'engagement des participations financières correspondantes.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur ces dossiers de techniques alternatives présentés.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération EAUX PLUVIALES.

La délibération « EAUX PLUVIALES » n°10-A-041 est adoptée à l'unanimité.

5) Dossier SARL Ranch Car :

Monsieur THIBAUT explique que le dossier de la SARL Ranch Car est relatif à un rééchelonnement de dette.

Monsieur MARIEN indique que la commission permanente des interventions du 5 novembre 2010 a donné un avis favorable au rééchelonnement du remboursement d'une avance qui a été consentie à la SARL Ranch Car.

La SARL Ranch Car est un camping qui a fait des efforts importants pour se mettre aux normes. Elle demande non pas de réduire mais d'échelonner différemment son remboursement compte tenu des autres engagements qu'elle a pris par ailleurs.

La solidité financière de la société a été vérifiée et ne pose pas de difficulté.

Il est proposé en conséquence un remboursement dans les délais prévus globalement avec une modalité annuelle différenciée.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur ce dossier d'aménagement du remboursement de l'avance consentie à la SARL Ranch Car.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération AMENAGEMENT DU REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE CONSENTIE A LA SARL RANCH CAR.

La délibération « AMENAGEMENT DU REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE CONSENTIE A LA SARL RANCH CAR » n°10-A-042 est adoptée à l'unanimité.

POINT N°4

ADAPTATION COMPLEMENTAIRE DE PROGRAMME POUR 2010 (POLLUTIONS DIFFUSES)

Monsieur THIBAUT précise qu'une adaptation de programme 2010 a déjà été proposée au dernier Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 afin d'adapter le niveau de chaque ligne de programme avec les dossiers de demandes de subventions.

Il est depuis apparu une réussite particulière du Programme Eau et Agriculture : il est donc proposé une adaptation de programme complémentaire pour abonder davantage la ligne pollutions diffuses.

Monsieur THIBAUT propose dans un premier temps de donner la parole à Monsieur LABRUNE pour la présentation de l'état actuel du Programme Eau et Agriculture puis dans un deuxième temps à Monsieur MARIEN pour la présentation de l'adaptation de programme.

Monsieur LABRUNE explique que l'instruction définitive des dossiers du Programme Eau et Agriculture s'est réalisée jusqu'à la fin octobre 2010.

369 dossiers ont été reçus à l'Agence pour cette première année du Programme Eau et Agriculture, répartis comme suit :

- Nord Pas-de-Calais : 173
 - 94 dans le Pas-de-Calais
 - 79 dans le Nord
- Picardie : 195
 - 149 dans la Somme
 - 26 dans l'Oise
 - 21 dans l'Aisne

La carte de localisation des exploitations engagées dans le PEA montre qu'en dehors de la zone du calaisis, la répartition est assez satisfaisante.

Les mesures souscrites concernent plus de 12 700 hectares engagés soit :

- près de 8 870 hectares en blé
 - niveau 1 : 4584 ha
 - niveau 2 : 1971 ha
 - niveau 3 : 2313 ha
- près de 3 890 hectares pour les autres mesures
 - betteraves : 3609 ha
 - maïs : 212 ha
 - légumes : 65 ha

Ces mesures représentent un total de 9,3 M€ de participation financière (pour 5 ans d'engagements).

Monsieur MARIEN explique qu'en conséquence pour permettre d'assurer l'ensemble des engagements pour 2010 et tout début 2011, il est proposé d'abonder la ligne pollutions diffuses.

710 000 € peuvent être dégagés de la ligne protection de la ressource. Ces 710 000 € étaient dédiés à la ligne acquisitions foncières pour la protection de captages mais ne sont pas engageables cette année 2010 à cet effet étant donné la lenteur des procédures incluant notamment les enquêtes publiques.

Il est proposé de déplacer ces 710 000 € au bénéfice de la ligne lutte contre la pollution agricole pour le Programme Eau et Agriculture.

Il s'agit en conséquence d'un complément à l'adaptation de programme du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer sur cette adaptation complémentaire de programme.

Monsieur DEMAREST exprime sa satisfaction face au niveau important de mesures PEA souscrites.

Il explique que la fixation de priorités est actuellement étudiée entre acteurs agricoles et l'Agence pour trouver des solutions de financement pour les programmes agricoles qui sont un véritable succès.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération POLLUTIONS DIFFUSES ET ADAPTATION COMPLEMENTAIRE N° 11-10 DU 9EME PROGRAMME D'INTERVENTION.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES ET ADAPTATION COMPLEMENTAIRE N° 11-10 DU 9EME PROGRAMME D'INTERVENTION » n°10-A-043 est adoptée à l'unanimité.

POINT N°5

APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI)

Monsieur THIBAUT explique que le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) a déjà fait l'objet d'une présentation d'orientations en instance de juin 2009.

Il rappelle que le document SPSI comporte deux parties distinctes concernant bâtiments d'une part et les propriétés foncières d'autre part.

La présentation vise à expliquer ces deux aspects ainsi que la réponse aux différents indicateurs et tendances demandés par la circulaire SPSI.

Monsieur THIBAUT donne la parole à Monsieur Pierre MARIEN puis à Monsieur Francis PRUVOT pour la présentation détaillée du point.

Monsieur MARIEN explique que les travaux dans le cadre du SPSI ont été entamés au niveau de l'ensemble des services de l'Etat depuis plus de deux ans.

Le projet de SPSI a déjà fait l'objet à deux reprises d'une présentation en Conseil d'Administration des enjeux et études nécessaires pour Artois-Picardie.

Monsieur MARIEN confirme que le SPSI est marqué par deux parties bien distinctes :

- les locaux dont l'Agence a l'usage pour ses activités,
- les propriétés foncières qui correspondent à des objectifs que l'Agence mène en accord avec le Conseil d'Administration depuis longtemps pour des projets liés au domaine de l'eau dans le bassin.

Les études ont été menées, le dossier a été réalisé et audité sur place par un établissement mandaté par France Domaine.

Le SPSI a fait l'objet :

- d'un avis favorable de France Domaine avec quelques réserves intégrées dans le document,
- d'un avis favorable de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
- d'un avis favorable avec réserves du Contrôle Financier amenant l'ajout d'un élément dans la délibération d'adoption du SPSI : les services de l'Agence Comptable pourraient être relocalisés au siège de l'Agence en conséquence de la réorganisation des services des finances publiques de l'Etat sur Douai.

L'Agence Artois-Picardie n'est propriétaire que du bâtiment du siège de Douai.

Ce bâtiment a été mis en service en 1997.

Il a été audité et correspond relativement au ratio que l'Etat exige pour ses propres services et l'ensemble de ses activités.

Les actions essentielles envisagées sont :

- la revue des espaces de stockage,
- la réfection des bureaux,
- l'optimisation du chauffage,
- l'optimisation des protections solaires,
- l'analyse plus fine des coûts de fonctionnement.

Concernant les autres bâtiments de l'Agence :

- sont envisagés la fin de la location du local de l'Agence comptable (Douai) et le rapatriement du personnel au siège de Douai,
- les locaux de la mission littoral de Boulogne sont loués : des démarches seront entreprises auprès du propriétaire pour l'amélioration énergétique,
- les locaux de la mission picardie à Amiens sont également loués : une renégociation du bail de location datant de 1990 sera engagée et à défaut une étude de réimplantation sur Amiens sera envisagée.

Monsieur MARIEN invite les membres du Conseil d'Administration à consulter le document SPSI pour disposer des éléments complets concernant les locaux à usage d'activité pour l'Agence.

Il laisse la parole à Monsieur F.PRVOT pour présenter les propriétés foncières de l'Agence à usage de protection de l'eau.

Monsieur F.PRVOT rappelle que le SPSI est la formalisation de la politique foncière de l'Agence et avait été présenté et adopté au Conseil d'Administration de juin 2009.

Il expose l'avancement des différentes orientations décidées.

Concernant les biens immobiliers ruraux :

- les immeubles ruraux bâtis :
 - o l'Agence est propriétaire de 6 habitations non stratégiques :
 - 4 habitations sont en cours de vente : chaque dossier a fait l'objet d'une validation du Conseil d'Administration en 2010,
 - 2 habitations sont en recherche d'acquéreur (après révision de prix par France Domaine). Leur vente est espérée pour 2011.
- les immeubles ruraux non bâtis :
 - o l'Agence dispose d'acquisitions historiques : les deux principaux secteurs sont :
 - les boucles de la Lys,
 - le Parc de la Deûle.

La première acquisition était l'ancienne carrière de Carvin dans les années 1970. Cette ancienne carrière était située dans une zone d'alimentation en eau : l'Agence l'avait achetée pour éviter tout risque de pollution par remblaiement et stockage de matériaux divers.

L'Agence a également fait l'acquisition de cressonnières.

Elle disposait de parcelles dans la vallée de la Rhonelle acquises pour un stockage d'eau potabilisable : une grande partie a été vendue à la Communauté d'agglomération de Valenciennes pour faire une zone d'expansion de crues.

L'Agence possède également quelques hectares sur le marais d'Escaudoeuvres.

Monsieur F.PRUVOT rappelle que la délibération du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010, en lien à la loi Grenelle II, donne la possibilité à l'Agence d'acquérir directement des parcelles de zones humides et à enjeux eau potable définies dans le 9^{ème} programme.

Les acquisitions de l'Agence dans ce domaine n'interviendraient que par subsidiarité lorsqu'il n'y a pas d'acteur local déjà implanté ou intéressé et par enjeux écologiques de protection de la ressource.

Monsieur F.PRUVOT présente les projets en cours sur les zones humides, zones agricoles, zones boisées.

Concernant les zones humides :

- Sur les anciennes cressonnières, des diagnostics écologiques ont été réalisés par le Conservatoire des sites naturels Nord Pas-de-Calais.
- Des plans de gestion écologique sont à l'étude pour les cressonnières d'Aire sur la Lys, Blessy et Witternesse.
- Un Projet d'astaciculture (élevage d'écrevisses à pattes rouges) se réalise dans la cressonnière d'Aire sur la Lys.
- Une ancienne cressonnière fait l'objet d'une vente à Norrent Fontes.
- Concernant l'ancienne carrière Malbezin à Carvin, la commune a accepté de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'étude d'aménagement écologique.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation aux élus municipaux le 17 novembre 2010.

L'objectif est de trouver un accord entre l'Agence et la commune pour aménager l'ancienne carrière en préservant l'intérêt écologique (des amphibiens et des espèces protégées ont été inventoriés sur le site) sachant que le site est en bordure de zone d'activités.

- Sur les boucles de la Lys, un projet de création de frayères existe à Erquinghem sur Lys. L'autorisation administrative a été obtenue en octobre 2010 et a nécessité plus d'un an bien qu'il ne s'agisse que d'un dossier de simple déclaration.

L'appel d'offres pour l'ingénierie est en cours.

Ce dossier est monté en partenariat avec la Fédération de pêche du Nord.

Concernant les zones agricoles :

Historiquement l'Agence a passé des baux emphytéotiques avec la SAFER sur la majeure partie de ses parcelles : il y est pratiqué :

- de l'agriculture raisonnée,
- de l'agriculture biologique
 - o à Allennes les marais,
 - o en projet d'installation sur Gondecourt mais risquant d'être compromise par un projet routier.

Un projet de convention Agence / SAFER est à l'étude (la dernière réunion sur ce sujet a eu lieu le 25 novembre 2010) : l'idée est d'incorporer des clauses environnementales dans les baux

JMS
05

emphytéotiques SAFER et de confier à la SAFER une mission d'étude de faisabilité d'une réorganisation et optimisation du parcellaire Agence au sud de Lille.

Une veille foncière et des études ponctuelles auront lieu.

Il est prévu de présenter ce projet en Conseil d'Administration du 25 mars 2011.

Concernant les zones boisées :

→ L'Agence continue la politique de conversion en feuillus locaux d'anciennes peupleraies sans grand intérêt économique.
Environ 9 hectares sont prévus sur Gondecourt avec un financement FEDER.

→ Une convention avec l'ONF sur la gestion des bois arrive à échéance en 2013.

→ Un projet de valorisation écologique et pédagogique avec labellisation « Chico Mendes » est mis en place sur une parcelle de l'Agence à Herrin.

Le projet est développé en partenariat avec la commune et l'école primaire et porte sur la création d'une mare.

Monsieur le Président BÉRARD fait remarquer que la démarche de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière n'est pas spécifique à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et rappelle qu'elle s'impose aujourd'hui à l'ensemble des services de l'Etat quel que soit leur statut juridique.

Il souligne que la démarche SPSI vise avant tout à optimiser l'utilisation du patrimoine qu'il soit affecté au besoin de fonctionnement de l'établissement ou qu'il soit contribué à certaines de ses activités périphériques.

Concernant le SPSI de l'Agence, Monsieur le Président distingue deux aspects :

- les éléments classiques : les biens immobiliers (bâtiments affectés au fonctionnement de l'Agence),
- les éléments relevant d'une démarche d'intervention de l'Agence (utilisation de l'outil d'acquisition foncière tel que le permet le Grenelle II).

Ces deux aspects sont à gérer selon un coût / efficacité raisonnable.

Monsieur le Président BÉRARD rappelle que concernant la gestion des biens immobiliers, l'Etat, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, a un double souci :

- l'optimisation de son patrimoine,
- la garantie d'un cadre fonctionnel pour ses agents en évitant les dérives grâce à l'application d'objectifs précis (exemple : le nombre de m2 affectés par poste de travail devant tendre vers 12 m2).

Monsieur THIBAUT évoque les avis des deux tutelles de l'Agence :

- 1) Avis favorable avec réserve du service France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques, prise en compte dans le document SPSI,
- 2) Avis favorable de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Madame PIC expose l'avis du Contrôle financier.

Elle explique que le Contrôle Financier a émis des réserves quant au ratio d'occupation par poste de travail étant au delà des 12m2 requis.

Elle ajoute qu'actuellement la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et la Direction du Budget sont en train de mener une enquête dans le cadre de l'harmonisation des Agences de l'Eau afin que les prestataires évaluent de la même manière les ratios.

Elle précise que la Direction du Budget souhaite qu'une réserve en son nom figure au procès-verbal de la séance en attendant que les travaux en cours soient achevés.

Un complément d'information au sujet de l'état d'avancement de ces travaux est demandé par la Direction du Budget pour le prochain Conseil d'Administration du 25 mars 2011.

Monsieur THIBAUT précise que le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière a vocation à évoluer.

L'Agence applique la circulaire du 16 septembre 2009 du Ministère en charge du Budget et répondra à chaque interrogation.

Monsieur le Président BÉRARD fait remarquer que la délibération soumise à adoption du Conseil d'Administration est modifiée et comportera deux articles :

« Article 1 : le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est adopté,

Article 2 : Le service de l'Agence Comptable sera relocalisé au siège de l'Agence en 2011 ».

Il indique que le ratio d'occupation par poste de travail du siège de l'Agence est actuellement de 12,5 m2 mais que la relocalisation de l'Agence Comptable conduira à l'amélioration du ratio.

Monsieur le Président BÉRARD souligne que «la démarche SPSI va donc dans le bon sens » et que la Direction du Budget ne peut qu'en donner acte à l'Agence.

Monsieur SCHEPMAN évoque le projet d'agriculture biologique à Gondécourt.

Il demande à disposer en détail des éléments de projet routier risquant de compromettre le projet.

Il explique qu'il interrogera dans ce cadre les services départementaux du Conseil Général du Nord.

Monsieur F.PRUVOT explique qu'il doit rencontrer le 6 décembre 2010 le technicien du service voirie du Conseil Général du Nord en charge du dossier.

Monsieur le Président BÉRARD précise à Monsieur F.PRUVOT qu'il pourra parallèlement donner les éléments d'information à Monsieur SCHEPMAN qui, en tant que représentant du Conseil Général du Nord, pourra intervenir également.

Monsieur LEMAY demande des explications quant à la notion de ratio des biens immobiliers.

Monsieur THIBAUT explique que le ratio est relatif à la surface de bureau par poste de travail.

Monsieur le Président BÉRARD précise que certains syndicats de la fonction publique trouvent que cette norme de ratio de surface utile nette par poste de travail qui leur est imposée est plus contraignante que le droit du travail.

Il est demandé aux fonctionnaires de faire des efforts particuliers.

Monsieur Bernard PRUVOT demande qu'une présentation particulière soit faite en Commission Permanente Eau et Agriculture quant aux 466 hectares de zones agricoles concernées (état actuel des différents projets et de ceux travaillés en lien avec la SAFER sur les clauses environnementales).

Il souhaite en effet que soit clairement expliqué le travail mis en place en lien avec la SAFER sur les clauses environnementales.

Monsieur le Président BÉRARD confirme que le sujet du SPSI lié également aux contraintes de RGPP sera nécessairement amené à être réabordé en instance.

Il demande si d'autres remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération ADOPTION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE.

La délibération « ADOPTION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE » n°10-A-044 est adoptée à l'unanimité

Moyennant la modification suivante : Ajout en article 2 : « Le service de l'Agence Comptable sera relocalisé au siège de l'Agence en 2011 ».

Et sous réserve des informations complémentaires ultérieures.

Points d'informations

POINT N°6

GESTION DES RISQUES LITTORAUX ET SUBMERSIONS MARINES

(SUITE DES DISCUSSIONS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE
DU 26 NOVEMBRE 2010)

Monsieur le Président BÉRARD propose de consacrer une demi-heure aux suites des discussions du Comité de Bassin du 26 novembre 2010 sur le sujet de la gestion des risques littoraux et submersions marines.

Monsieur THIBAUT explique que sont rappelées dans le cadre du diaporama de la séance les grandes questions qui ont été esquissées lors de la présentation en Comité de Bassin du 26 novembre :

- Quelle maîtrise d'ouvrage pour les travaux nécessaires ?
- Quelle gouvernance locale (GIP, observatoire) ?
- Rôles du Comité de Bassin et de l'Agence de l'Eau ?
- Besoin de nouvelles commissions spécifiques ?
- Champ d'intervention financière des Agences de l'Eau / conditions de ressources nouvelles ?

Il rappelle que lors du Comité de Bassin, sont intervenus notamment :

- Monsieur Michel PASCAL sur le sujet :
 - o des compétences actuelles de chacun au niveau local (Etat / Collectivités),
 - o des réalisations (plan anguilles),
 - o du problème de maîtrises d'ouvrages pour les travaux nécessaires pour lutter contre les submersions marines.
- Monsieur Jean SCHEPMAN sur le sujet :
 - o de la gouvernance locale notamment au travers de la gestion des Wateringues.

Monsieur THIBAUT explique qu'a été abordé le volet central du rôle que les Instances de Bassin veulent jouer dans le domaine de la gestion des inondations et de l'intervention dans le domaine de la mer et des submersions marines.

En conséquence, ont été posées les questions du besoin ou non de créer de nouvelles commissions spécifiques mer et littoral et de la nécessité ou non de lier les champs d'intervention financière des Agences de l'Eau et les conditions de ressources nouvelles.

En réponse à la demande de Monsieur LEMAY et étant donné que le Comité de Bassin n'a pas eu le temps de largement débattre sur ces sujets, il est proposé au Conseil d'Administration d'aborder les discussions.

JMB
or

Monsieur SCHEPMAN propose de résumer son intervention réalisée lors du Comité de Bassin du 26 novembre.

Il explique que le polder des Wateringues dans le Nord Pas-de-Calais présente des risques d'inondations par l'intérieur.

La capacité maximum d'évacuation de crues est de 120 m³/seconde alors qu'une crue décennale peut se chiffrer à 140 m³/seconde. Cette différence a des conséquences importantes.

La dernière crue a coûté beaucoup d'argent : en 3 jours, 20 millions de m³ ont été nécessaires pour assurer le pompage.

Il est constaté que petit à petit :

- les tempêtes sont de plus en plus fréquentes, soudaines et inexplicables, avec des « sur côtes » de 1 m, 1 m 40 voire 2 m,
- le niveau de la mer monte inexorablement.

Devant cette problématique, tous les acteurs concernés veulent trouver une solution.

Cette solution peut être de trois types :

- 1) Maintien de la population dans le secteur en assurant le financement du pompage et de la maintenance des pompes et en essayant d'être le plus performant possible,
- 2) Rendre une partie du territoire à la mer,
- 3) Quitter le territoire.

Face à cette problématique, se pose la question du rôle de l'Agence de l'Eau : l'Agence de l'Eau peut-elle être absente des débats et des financements ?

Monsieur SCHEPMAN souligne que lors de la prochaine Commission Internationale de l'Escaut, la problématique sera une nouvelle fois abordée.

Il précise que les voisins flamands et hollandais sont largement conscients du problème et débattent politiquement des moyens à mettre en œuvre.

Monsieur SCHEPMAN explique ainsi qu'en Hollande existe un secrétaire d'Etat au « Plan Delta ».

Il souligne qu'il sera présent avec Monsieur THIBAUT à cette Commission.

Concernant le mode de financement, Monsieur SCHEPMAN reconnaît que le débat reste entier.

Il indique que les habitants du secteur des Wateringues ont conscience de la nécessité de participer financièrement telle que le demande la loi de 1807.

Il souligne que la solidarité du bassin voire de la nation serait également nécessaire.

Monsieur le Président BÉRARD indique que le sujet du trait de côte a également été abordé lors du Comité de Bassin.

Monsieur PASCAL confirme que deux thématiques semblables s'illustrent :

- celle des Wateringues, constitués d'eau douce avec des zones pour la plupart en dessous du niveau de la mer,
- l'ensemble du littoral, où par endroit la mer a avancé de 250 m en 50 ans (c.f. Wissant).

Monsieur PASCAL explique que le contrôle des ouvrages de défense à la mer a été réalisé.

Il s'avère que :

- 90% des ouvrages naturels sont en mauvais état (dunes fragilisées),
- 25% des ouvrages en dur sont en mauvais état et justifient des réparations.

Les réparations urgentes sont évaluées à l'échelle de la région Nord Pas-de-Calais à hauteur de 40M€.

Monsieur PASCAL précise que la loi de 1807, qui n'a pas été remise en question par la Loi Grenelle, stipule que c'est au riverain de se protéger.

Concernant certains ouvrages appartenant à l'Etat (c.f. la digue des alliés protégeant les bas quartiers de Dunkerque), grâce au projet de plan de lutte contre les submersions marines et crues rapides (plan digues), 6 M€ vont être accordés dès cette année 2010.

Concernant les ouvrages n'appartenant pas à l'Etat, le plan prévoit 25 à 40% d'aides de l'Etat selon qu'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation soit prescrit ou approuvé.

Monsieur PASCAL explique que le Comité de Bassin du 26 novembre 2010 a également évoqué le fait que les risques actuels et donc connus de tempêtes liées au changement climatique ne sont pas pris en compte : ce sujet devra être étudié et intégré.

Des éléments de connaissance seront disponibles dès 2011.

Monsieur PASCAL fait remarquer que les Pays Bas se sont fixés comme objectif que d'ici 2100, chaque année 1 milliard d'€ seront consacrés à des plans de prévention.

La France souffre d'un manque de moyens financiers et de capacités de maîtres d'ouvrages (communes / Etat).

L'idée d'avoir une maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble du littoral Artois Picardie a été soulevée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Ce syndicat est une structure solide à compétence élargie bénéficiant d'une ingénierie et d'une gouvernance solides et, entre autres, de crédits de l'Agence.

Concernant les Wateringues, 4 groupes de travail fonctionnent depuis 1 an et demi : le financement de la protection des Wateringues se ferait au montant du bien protégé. Des réflexions sont en cours pour renforcer la gouvernance sur ce territoire.

Monsieur LEMAY souligne que les membres des instances sont conscients des risques d'inondations et dégâts marins potentiels.

Il évoque le rôle des instances de Bassin et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il rappelle que trois directives doivent être satisfaites :

- la Directive Cadre sur l'Eau pour laquelle l'Agence et les membres des instances ont décidé un plan d'action avec des ressources y étant consacrées,
- ~~la Directive Inondations pour laquelle certaines actions et des études sont menées en lien avec les actions DCE,~~
- la Directive relative aux milieux marins pour laquelle ne sont pas encore mobilisées de ressources même si quelques actions DCE y répondent en partie en terme notamment d'impacts terrestres sur le milieu marin.

JMS
CF

Monsieur LEMAY souligne qu'aujourd'hui les ressources de redevances de l'Agence permettent de travailler « correctement » au niveau de la DCE, mais devraient être complétées pour améliorer les actions et répondre entièrement aux deux Directives Inondations et Milieux marins.

Les industriels pensent ainsi que la question de la mobilisation de nouvelles ressources doit être étudiée.

Monsieur DUPRAZ évoque le sujet des Wateringues : il demande si la solution d'évacuation des eaux ne pourrait pas être trouvée grâce à la synergie avec le canal Seine Nord.

→ **Monsieur SCHEPMAN** rappelle le projet d'un grand exutoire nouveau entre le canal à grand gabarit et le Dunkerquois abandonné en raison de son coût (100 M€).

Il explique qu'André DELATTRE, agriculteur et Président d'honneur des sections de Wateringues, avait dit « on ne va pas dépenser 100 M€ pour quelques caisses de choux fleurs ».

Monsieur SCHEPMAN confirme que le port de Dunkerque peut avoir intérêt à une liaison avec le canal à grand gabarit Seine Nord par un projet de système d'évacuation gravitaire à la mer pouvant s'avérer moins onéreux et risqué (pas de nécessité d'apport d'électricité).

Des études (pouvant durer 10 à 15 ans) sont à mener en ce sens.

Monsieur Bernard PRUVOT tient à féliciter les intervenants du Comité de Bassin du 26 novembre 2010 dont il souligne la qualité des présentations.

Il exprime son impression de passivité de la France en comparaison avec les actions menées par la Hollande consacrant un budget conséquent de 1 milliard d'€ par an.

Monsieur Bernard PRUVOT évoque le sujet abordé en Comité de Bassin concernant la dépoldérisation et retient notamment la phrase emblématique prononcée « hier, on luttait contre la mer, aujourd'hui, on doit vivre avec la mer », reflet d'une réflexion différente par rapport aux habitudes passées.

Il rappelle que la priorité reste la sécurité des hommes et que l'impact financier en terme de production économique du secteur des Wateringues pour le Nord Pas-de-Calais risque d'être important.

Monsieur Bernard PRUVOT souligne qu'une réflexion importante doit être menée sur le trait de côte et nécessite des travaux d'intérêts nationaux avec participation de l'Etat.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie doit être présente dans la réflexion notamment par rapport au refoulement de l'eau de plaines vers la mer.

Monsieur CAU souligne qu'il faut prendre la mesure de l'urgence de la situation actuelle et adapter le niveau des moyens à mobiliser en fonction du type de résolution que l'on veut apporter.

Il souligne que la solution de pompages n'est pas idéale tout comme la construction de digues de plus en plus hautes et bétonnées.

Face aux inondations et crues de plus en plus importantes, aux conséquences désastreuses, Monsieur CAU souligne qu'il faut mettre en œuvre de vraies études d'aménagement du territoire prospectives à court et moyen termes pour déterminer les meilleures solutions d'un point de vue économique et humain.

Il évoque l'exemple des hollandais, parmi les premiers adeptes de la poldérisation et cherchant à présent à agir autrement.

Monsieur CAU indique qu'il faudra très rapidement qu'un travail de concertation s'organise entre collectivités et pouvoirs publics pour imaginer le littoral et les Wateringues d'ici 10 ou 20 à 30 ans.

Monsieur SCHEPMAN précise que face aux risques d'invasions marines, et contrairement au désastre qui a touché la Vendée, le polder des Wateringues ne déplorerait pas de victimes car il a peu de zones très basses (à part Oye Plage). Des mesures sont prises pour avoir une alerte performante.

En revanche, Monsieur SCHEPMAN indique que beaucoup de dégâts seraient à déplorer concernant l'industrie, tout comme en Vendée.

Concernant le domaine agricole, les effets de la salinité sont déjà réels.

Monsieur RAOULT tient à exprimer sa satisfaction face à la qualité des exposés du Comité de Bassin du 26 novembre 2010.

Il confirme qu'il existe deux problèmes bien distincts :

- la situation des Wateringues, qui doit rester une préoccupation de l'Agence en tant que partenaire,
- la situation du trait de côte, qui doit faire l'objet d'une intervention de l'Etat et des collectivités locales et territoriales.

Face à l'augmentation du niveau de la mer, Monsieur RAOULT confirme qu'une réflexion approfondie doit s'engager sur ce qu'il faut faire et ce qu'il est inutile de faire face à la nature toute puissante.

L'Agence doit être partie prenante dans la réflexion.

Concernant le budget, face à la masse des besoins à satisfaire et la rareté de l'argent public, il souligne l'importance pour l'Agence de déterminer clairement la politique à mettre en place en fixant des priorités en rapport à ses enjeux de base.

Il faudra définir si l'Agence est capable d'assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire et la dépollution.

Les nouveaux enjeux sous-entendent l'émergence de ressources nouvelles.

Monsieur PASCAL reconnaît que grâce aux actions de l'Institution des Wateringues les populations sont protégées.

Cependant, il affirme que les risques existent même si les systèmes d'alerte semblent performants.

Il rappelle que la France n'est pas dans la même situation que les Pays Bas, largement en avance en raison d'une population située à 70% sous le niveau de la mer.

Il explique qu'en 1953, les néerlandais déploraient près de 1 800 morts. A Dunkerque beaucoup d'inondations ont eu lieu avec dégâts matériels mais aucune victime.

SNB
DT

Cependant les exemples de catastrophes sur la Vendée et le Var démontrent que si la France n'est pas passive, elle n'est pas non plus en avance sur la mise en place de solutions.

Pour les Agences de l'Eau avec une côte littorale, se pose la question de leurs compétences (notamment en terme de maîtrise d'ouvrage) ainsi que celle du rôle de leurs Comités de Bassin et des ressources à mettre en place.

Monsieur THIBAUT souligne la nécessité d'avoir posé le débat et constate que chacun est conscient de l'importance des problématiques qui ne sont pas actuellement dans le cœur de métier des Agences mais qui ne sont pas non plus indépendantes de leurs actions et de celles des Comités de Bassins.

Monsieur THIBAUT relève :

- qu'il existe un véritable besoin de connaissances et d'études pour imaginer l'état du littoral d'ici 10 ans,
- qu'il y a une reconnaissance et un besoin de l'implication des services de l'Etat et des Collectivités pour définir les risques et travailler ensemble,
- que l'Agence de l'Eau doit être partenaire de la réflexion au travers de son Comité de Bassin : il reste à définir le bon niveau d'intervention,
- que la contrainte financière est réelle : les ressources financières sont déjà sous tension aujourd'hui que ce soit pour l'Assainissement Non Collectif, l'Assainissement Collectif ou pour l'Agriculture etc... avec des champs de compétences s'élargissant.

La nécessité de définition de priorités est importante.

Toute définition de ressources nouvelles sera arbitrée au niveau national.

Monsieur THIBAUT précise qu'il sera expliqué au Président du Comité de Bassin, Monsieur POHER, que les membres des instances veulent être présents sur la réflexion relative à ces problématiques.

Monsieur le Président BÉRARD clôt le débat en rappelant que toute intervention de l'Agence d'un point de vue financier avec création de ressources nouvelles dépendrait d'une décision nationale.

Il retient que deux problématiques existent pour Artois-Picardie : les Wateringues et le trait de côte.

L'Agence est plus particulièrement impliquée sur les Wateringues.

Monsieur le Président BÉRARD conclut que les instances de Bassin (notamment le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin) sont un cadre de discussion opportun sur la définition de stratégie.

POINT N°7

LES PRIMES D'EPURATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF

Monsieur THIBAUT explique que la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié assez profondément le calcul des redevances pour pollution de l'eau des Agences ainsi que les modalités de calcul des primes pour épuration versées aux collectivités territoriales disposant d'une station d'épuration.

La répartition entre collectivités et industries des primes pour abattement de la pollution s'en est trouvée changée.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration une présentation du bilan de la mise en œuvre du nouveau dispositif (il s'agit de la première année d'application).

Monsieur VALIN confirme que 2010 est la première année d'exercice du calcul des primes à l'épuration correspondant à l'année de fonctionnement 2008.

Il explique que l'ancien dispositif, en vigueur jusque 2007 et basé sur l'arrêté du 28 octobre 1975 pour le calcul des primes d'épuration, prenait en compte sans distinction les flux issus des activités industrielles raccordées au système d'assainissement et les flux issus des habitants traités par une station d'épuration.

La Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 dans son article 84 :

- précise que la prime d'épuration doit être calculée uniquement sur la pollution d'origine domestique (il fallait donc trouver un système pour retirer la part d'industries raccordées),
- ouvre la possibilité de moduler la prime en fonction du respect d'un certain nombre de prescriptions imposées au titre de la police de l'eau.

Les services de l'Agence de l'eau ont donc travaillé à l'élaboration du nouveau système des primes d'épuration des Collectivités.

Ce nouveau système a été validé par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007.

Concernant la prise en compte de la part industrie :

Il a été décidé d'utiliser un ratio entre les redevances pour pollution issue des activités industrielles et les redevances pour pollution issue des activités des habitants.

Les collectivités qui ont un taux d'industries important en terme de redevances pollution ont donc un ratio inférieur à 1.

Les collectivités qui n'ont aucune industrie de raccorder ont un ratio de 1.

En conséquence,

- La part de primes liée à l'épuration d'eau de la part industrielle est déduite désormais directement à la source lors du calcul de redevance : on obtient une redevance nette facturée directement.
- Pour les collectivités qui ont une part industrielle substantielle, leurs primes sont minorées de cette part industrielle bien qu'elles continuent d'effectuer le service d'épuration.

Le nouveau calcul nécessite donc des négociations entre les collectivités et les industries raccordées pour facturation du service rendu.

Concernant les critères de modulation de la prime :

Pour Artois-Picardie, 5 critères de modulation ont été mis en place :

Ces critères de modulation ont des taux variant de 0 à 1,1.

L'objectif de ces coefficients est d'être en démarche de progrès en incitant les collectivités à monter en qualité d'assainissement que ce soit sur :

- le respect de la réglementation boues,
- le respect de la Directive ERU,
- le respect des prescriptions d'autorisation de rejet,
- la validation du dispositif sur l'autosurveillance stations,
- la validation du dispositif sur l'autosurveillance réseaux.

Par ailleurs, compte tenu du nouveau calcul et de la nécessité de disposer de données redevances, la prime est désormais versée en 3 acomptes N, N+1, N+2.

Ceci explique qu'en 2010 a été soldée la prime 2008.

Conformément à la décision du Conseil d'administration, le budget global pour les collectivités reste constant (entre 22 et 24 M€).

Les étapes du déploiement du nouveau système :

- ▶ fin 2008 : Détermination des coefficients de modulation (en concertation avec l'ensemble des services de police de l'eau, les SATEGE).
- ▶ Concernant le coefficient de validation du dispositif autosurveillance réseau, l'effet bénéfique est la montée en puissance de l'équipement des systèmes d'assainissement :
 - En 2007, 7 agglomérations avaient mis en œuvre l'autosurveillance réseaux,
 - En 2009, 48 agglomérations avaient mis en place ce dispositif.
 - Fin 2010, elles sont près de 75 sur un total de 250.
- ▶ en 2009 : beaucoup de réunions et d'échanges ont eu lieu entre les collectivités et l'Agence pour prise en compte de l'évolution de la prime et aide aux collectivités sur l'impact industriel.
- ▶ En janvier 2010, les coefficients ont été notifiés aux collectivités.

Monsieur VALIN évoque quelques exemples des plus fortes hausses et plus fortes baisses de primes :

- les plus fortes hausses de primes sont dues aux collectivités qui ont 1,1 en coefficient majorateur d'autosurveillance réseaux,
- les plus fortes baisses de primes se constatent :
 - pour les collectivités qui ont une station d'épuration exclusivement industrielle (exemple : Saint Pol sur Ternoise),
 - pour les stations d'épuration de collectivités qui ont un taux d'industries en terme de flux de pollution de 50% (exemple : Caudry).

Pour ce genre de stations, une montée en puissance de la prime est possible grâce à une marge de progrès jusqu'à un coefficient de 1,1 quand l'autosurveillance réseaux sera mise en place.

Monsieur VALIN explique qu'entre deux collectivités identiques en terme de flux industriels, ayant pour l'une un coefficient maximum et pour l'autre un coefficient améliorable en travaillant sur les réseaux et les boues, la baisse de prime est sensiblement différente.

Monsieur RAOULT évoque la nécessité d'appliquer la loi mais souligne la difficulté pour les collectivités et entreprises publiques types NOREADE de renégocier les contrats avec certaines industries.

Il cite l'exemple de la station d'épuration de Caudry recevant les eaux des professionnels du textile en situation économique difficile.

Par ailleurs, face à l'obligation de mise en place d'autocontrôle, il souligne qu'il sous-entend des investissements et du fonctionnement importants supplémentaires, ce qui influe sur l'augmentation du prix de l'eau.

Monsieur RAOULT reconnaît qu'au fil des années « un effet de rattrapage » s'opérera mais confirme, en prenant l'exemple de NOREADE avec ses 180 stations d'épuration, que pour le moment le volume des primes représente une perte de recettes avec des contraintes financières supplémentaires.

Monsieur BRACQ évoque le cas des petites industries : à l'exemple de l'Allemagne, il souligne qu'il faut mettre en place une politique qui les soutienne dans leur réduction de pollution au contraire de les punir.

Contrairement à de grosses industries pouvant faire face et délocalisant plus facilement, il souligne que les petites entreprises représentent un fort pourcentage de l'économie française et doivent être soutenues pour continuer à se développer.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que le nouveau dispositif est justement favorable aux industries raccordées puisqu'il fait qu'elles payent moins de redevances qu'avant.

Pour l'Agence de l'Eau, le montant total de la redevance pollution industrie a baissé d'un tiers.

Dans le même temps, elle a versé la même quantité de primes aux collectivités (environ 23 M€) et a baissé d'un tiers la redevance collectée auprès des industries.

Théoriquement, le nouveau système inclut un changement de répartition : au lieu de redonner la prime aux collectivités, elle est reversée à chacun (part collectivités, part industries).

Ensuite, une renégociation de contrat si besoin doit s'engager entre collectivités et industries.

→ **Monsieur LEMAY** confirme que le nouveau dispositif est plus favorable aux industriels raccordés.

Il précise qu'il s'agit pour eux d'une diminution de redevance et rappelle que les industries ne touchent plus de primes au bon fonctionnement.

Le rendement de la station d'épuration urbaine est pris en compte.

5103
OT

→ **Monsieur THIBAUT** explique qu'est prise en compte désormais la pollution nette totale alors qu'auparavant il s'agissait de la pollution nette sortie d'usine.

→ **Monsieur MARIEN** explique que l'aide au bon fonctionnement a été abandonnée au 9^{ème} Programme d'Intervention et était versée aux industriels ayant leur propre station d'épuration. Les montants étaient relativement modestes.

Cette aide visait le maintien et la performance de leur outil d'épuration.

→ **Monsieur LEMAY** confirme que les industriels raccordés et non raccordés n'ont pas de primes d'épuration : ils ont une baisse de leur redevance, ce qui leur reste favorable.

→ **Monsieur RAOULT** indique que c'est aussi pour cette raison qu'il est difficile de renégocier les contrats.

Il insiste sur les difficultés rencontrées : quand l'industriel change de process et qu'il envoie des eaux mal traitées pour cette raison, les stations d'épuration « en font les frais » auprès des services de la « DRIRE » (c.f. exemple sur la station d'épuration de VILLERS-OUTREAU).

Il est difficile d'obliger l'industriel à réaliser le pré traitement tel qu'il devrait être entrepris.

Monsieur RAOULT évoque par ailleurs les surcoûts en plateformes de traitement des boues pour lesquelles les conditions ont été modifiées : même si l'Agence aide dans ce domaine, la charge financière n'en reste pas moins importante pour 2010 et 2011 dans le cadre du réaménagement des stations d'épuration pour satisfaire notamment aux nouvelles conditions d'autocontrôle et de traitement des boues.

POINT N°8

COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 21 SEPTEMBRE 2010 :

COMPTE-RENDU

Monsieur THIBAUT explique aux membres du Conseil d'Administration qu'ils disposent à titre d'information dans leur dossier d'instance du compte rendu de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 21 septembre 2010.

POINT N°9

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Monsieur THIBAUT invite les membres du Conseil d'Administration à consulter le compte-rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration et les refus de participations financières.

Il précise qu'une erreur s'est glissée dans les tableaux :

OT JNB

- Les actions indiquées comme non prioritaires (tranches optionnelles) de certains dossiers réseaux du tableau seront en fait renégociées dans le cadre d'un Plan Pluriannuel Concerté et sont donc en reports sur 2011.
- Concernant les dossiers d'Assainissement Non Collectif, ceux ayant dépassé les tranches fermes et optionnelles ont été renégociés et bénéficient également d'un report sur l'année 2011.

Monsieur Bernard PRUVOT demande pourquoi 3 dossiers agricoles ne sont pas éligibles.

→ **Monsieur LABRUNE** explique que les trois dossiers ont été postés après la date butoir de dépôt des dossiers et qu'un dossier n'est pas en zone éligible.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les deux premiers dossiers pourront être réexaminés en 2011 s'ils sont redéposés.

POINT N°10

LE DISPOSITIF PERMANENT D'EVALUATION (DPE)

Monsieur THIBAUT explique que le Dispositif Permanent d'Evaluation est désormais transmis avec l'ensemble des points du dossier du Conseil d'Administration et n'est donc plus remis sur table.

Il donne la parole à Monsieur EUVERTE.

Monsieur EUVERTE explique que le DPE, Dispositif Permanent d'Evaluation de Bassin, est composé de deux parties :

- en première et quatrième de couverture, les actualités importantes à la date du Conseil d'Administration :
 - o il est ainsi proposé un bilan de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille qui a fait l'objet d'une nouvelle participation financière au Conseil d'Administration du 15 octobre 2010,
- en deuxième et troisième de couverture, les indicateurs :
 - o 2 indicateurs d'état,
 - o 2 indicateurs pression,
 - o 8 indicateurs de réponse,
 - o 1 indicateur financier.

Le DPE est remis à jour à l'occasion de chaque Conseil d'Administration et permet aux membres du Conseil d'Administration d'avoir une vision globale de l'ensemble des décisions prises en Commission Permanente des Interventions et Conseil d'Administration.

Monsieur EUVERTE précise que les schémas relatifs aux indicateurs de réponse présentent toujours :

- une courbe de couleur bleue indiquant l'objectif de programme,
- la valeur annuelle de l'indicateur,
- la valeur cumulée en rouge à comparer à la valeur de l'objectif en bleu.

Concernant les indicateurs de réponse des stations d'épuration urbaines, la valeur cumulée dépasse l'objectif en raison de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille qui représente 620 000 Equivalents/Habitant et permet d'atteindre l'objectif.

L'analyse des indicateurs de pression (effet sur le milieu naturel) des stations d'épuration montre que le rendement en azote des stations d'épuration depuis 1997 n'a cessé d'augmenter (passant de 53% en 1997 à 83% en 2009). Ces données sont issues des données primes d'épuration urbaine.

Monsieur EUVERTE explique que les indicateurs d'état analysent :

- le suivi de la qualité physico-chimique des cours d'eau,
- le suivi de la qualité des eaux souterraines (concentration en nitrates) avec concernant ce DPE de décembre 2010 une estimation pour l'année écoulée.

Monsieur EUVERTE finit sa présentation en expliquant que l'indicateur financier analyse les principales autorisations de programme de l'Agence :

- dans cette édition, il s'agit de la situation au 10 novembre 2010 pour les autorisations de programme de l'année 2010.

Monsieur le Président BÉRARD demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à exprimer.

Monsieur RAOULT tient à souligner que globalement, malgré les efforts qui ont pu être réalisés depuis 20 ans, la qualité des eaux souterraines en matière de concentration en nitrates ne s'est pas améliorée.

Les efforts des usagers agricoles et non agricoles sont à poursuivre face aux résultats restant médiocres.

Il ajoute que dans certains secteurs comme le valenciennois, le cambrais et le douaisis, les taux de nitrates restent trop importants.

Monsieur LEMAY indique que les deux schémas d'indicateurs d'état montrent :

- que la qualité physico-chimique des cours d'eau s'améliore avec une réaction presque immédiate,
- qu'en matière d'eaux souterraines, les temps de réaction sont plus longs (10 à 20 ans entre l'action et la mesure). Il n'en reste pas moins que les efforts sont en effet insuffisants et doivent être confortés.

Il précise que les indicateurs de stations d'épurations ne sont pas forcément révélateurs puisqu'il s'agit d'indicateurs de capacités de traitement (potentiel).

Il ajoute que les eaux en « by-pass » en entrée des stations d'épuration et rejetées en milieu naturel ne sont pas actuellement mesurées alors qu'elles font partie de ces stations.

Il précise que cette analyse est importante pour avoir une vision claire de la situation, cet élément ayant un impact sur le milieu naturel.

Monsieur GRANDMOUGIN confirme que les réseaux d'assainissement des collectivités sont réputés conformes selon l'article 3 de la Directive eaux Résiduaires Urbaines mais que le fonctionnement par temps de pluie est améliorable.

Les éléments de conformité gardent une marge d'amélioration dans leur fonctionnement.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il faut bien distinguer l'analyse des eaux superficielles de celle des eaux souterraines.

L'état des eaux superficielles est assez positif : pour le seul cas de Marquette-lez-Lille, la nouvelle station d'épuration va changer radicalement la qualité de rivière à l'aval.

Il indique qu'il faut rester optimiste quant aux résultats à atteindre. Les indicateurs démontrent que l'on arrive globalement à suivre les objectifs du SDAGE et du programme de mesures.

L'objectif ultime pour le bassin sera d'atteindre la moitié des eaux en bon état en 2015. Il faut en ce sens rester vigilants sur les efforts à maintenir.

Concernant les eaux souterraines, les temps de retard sont très importants. Le Programme Eau et Agriculture permettra d'améliorer la situation sur les périmètres de captages en répondant en partie aux objectifs.

POINT N°11

DIVERS

Monsieur THIBAUT évoque le projet de calendrier des instances de bassin 2011 distribué en Comité de Bassin du 26 novembre 2010.

Il explique que, depuis, les dates de la Commission Permanente des Interventions et de la Commission Permanente des Affaires Internationales ont été modifiées pour tenir compte des vacances scolaires.

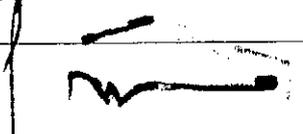
La première Commission Permanente des Interventions de 2011 aura donc lieu le 18 février matin et sera suivie l'après midi par la Commission Permanente Eau et Agriculture.

Le 4 mars 2011 matin aura lieu la Commission Permanente Programme suivie l'après midi par la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable.

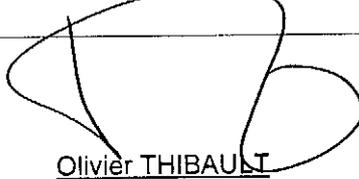
Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 25 mars 2011 matin à 9 h 30.

Monsieur le Président BÉRARD clôt la séance à 12 h 00.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Jean-Michel BÉRARD

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Olivier THIBAUT